

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2015 A 19H00

Étaient présents les conseillers :

- ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, DUVILLARD Fabienne, CHARRAS André, Mercédès GAMBUS, ROCCHI Jean-Pierre, DAUMIN Patrick, BONNET Ludovic, GROSJEAN Florence, MONGE Armand, PIZZA Muriel, SOLSONA Marie José, VANHAUWAERT Michel

- Absents : PIEL Martine, excusée, HENNET Geneviève (procuration à Mme GAMBUS Mercedes)

Secrétaire de séance : CARTAGENA Marie Claire

### **POINT n°1 : RENFORCEMENT RESEAU BASSE TENSION POSTE HOTEL LES MAISONNIERS**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le SDED a pour projet le renforcement du réseau basse tension au Pas du Ventoux du poste « hôtel maisonnier »

Ce projet d'une dépense prévisionnelle HT de 19 570.51 € est financé en totalité par le SDED.

Après délibération, le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement et donne pouvoir au Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

### **POINT n° 2 : CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL 2015-2017**

Mme Cartagena, 1ere adjointe, présente au conseil municipal la nouvelle convention d'assistance retraite des agents affiliés à la CNRACL. En effet les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites créé par le Centre de Gestion de la Drôme.

Après avoir entendu l'exposé et après délibération le conseil municipal décide

- D'adhérer au service retraite pour la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)
- Autorise le Maire à signer la convention.

### **POINT N°3 : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en partenariat avec la COPAVO, le cabinet Qualiconsult avait été choisi pour faire l'évaluation de tous les établissements recevant du public pour la mise aux normes d'accessibilités aux personnes handicapées.

Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire et doit s'effectuer avant le 27 septembre 2015.

Suite à la réalisation des diagnostics obligatoires des 12 ERP recensés sur la commune, un programme d'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmé a été fait et il porte sur la mise en accessibilité sur 6 ans divisé en 2 périodes et pour un montant total HT de 146 510 €.

- Phase 1 : de 2016 à 2018
- Phase 2 : de 2019 à 2021

Au vu des éléments présentés par Monsieur le Maire, celui-ci demande au conseil municipal

- D'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la commune de Mollans sur Ouvèze tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération.

- De prévoir chaque année, au budget primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.

- De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tout document, accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

## **POINT N°4 : RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA MAIRIE, DE LA POSTE ET DU POINT D'INFORMATION TOURISTIQUE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réunion d'information qui a lieu au Conseil Départemental de la Drôme le 10 septembre dernier, concernant l'orientation budgétaire.

Deux cas se présentent :

- Les communes dont le potentiel fiscal est inférieur à 1 000 000 €, pourront prétendre à des aides pour des travaux compris entre 3 000 € et 80 000 €.
- Les communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 1 000 000 €, ce qui est le cas pour Mollans, seuls les projets structurants dont le montant HT est supérieur à 80 000 € pourront être subventionnés.

Concernant le projet de restructuration et d'aménagement intérieur de la mairie, de la poste et du point d'information touristique établi en partenariat avec le CAUE de la Drôme, Monsieur le Maire fait passer aux conseillers l'état des lieux actuels.

De même, il indique que dans le cadre de ce projet, il dépose auprès de la Poste et de Mme Monier Marie Pierre, Sénatrice de la Drôme, une demande pour obtenir un distributeur de billets (DAB).

Ce réaménagement étant lié aussi avec la mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées.

Il indique au conseil qu'il y a lieu d'effectuer un diagnostic technique sur la faisabilité des travaux et que celui-ci est indispensable pour pouvoir prétendre à la DETR.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à lancer par voie de procédure adaptée le diagnostic technique et de l'autoriser à faire les demandes de subventions susceptibles d'être allouées à ce projet.

Après délibération et vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **POINT 5 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Une demande a été déposée par Maître TULLIEZ 76000 ROUEN concernant la vente d'un bien situé « traverse du château » et appartenant à Mme OLIVIER Dorothee.

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1) Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'une convention a été signée entre la COPAVO et la Communauté de Communes de Buis les Baronnies pour pouvoir accueillir 4 enfants de la commune de Mollans à la crèche Buis.

2) Avancement projet réhabilitation de la salle des jeunes

Monsieur le Maire indique à nouveau que le calcul des subventions allouées par le Conseil Départemental a changé.

Par ailleurs, tous les dossiers de demandes de subventions concernant le projet de réhabilitation de la salle des jeunes ont été déposés :

- Conseil Départemental
- Enveloppe parlementaire auprès de Mme la Sénatrice de la Drôme
- CAF

1) Devis mur intérieur de la bibliothèque

Monsieur Monge Armand indique que le mur intérieur de la bibliothèque s'effrite et qu'il faut y remédier. Un devis a été demandé à l'entreprise MERESSE Yannick pour le décroustage de l'enduit existant et la projection d'enduit constitué d'adjuvant d'accroche. Le montant total des travaux est de 2 575.70 € HT.

Par ailleurs, il y aurait d'autres travaux à prévoir sur 2016 :

- Escaliers sous le château à refaire
- Goudronnage de la rue des Granges

- Pont près de la Bibliothèque
- Mise à niveau du terrain de « la sablière » (voir avec la DDT pour autorisation car en zone inondable)
- Réfection du chemin de la citadelle
- Achat d'une bétonnière pour les services techniques

1) Accueil des Réfugiés

Monsieur Roux Frédéric donne à chaque conseiller copie du courrier du Préfet de la Drôme, suite à la réunion à Paris en date du 12/9/2015 concernant l'accueil des réfugiés et en donne lecture.

Le rôle des mairies est de recenser et encouragées les initiatives locales permettant d'offrir un accompagnement complémentaire à celui organisé par l'Etat.

Par ailleurs, une réunion des Maires de la Drôme a eu lieu le samedi 19/9/2015 à Buis les Baronnies.

Pour l'instant une seule association habilitée à gérer cette situation d'urgence existe dans notre département : Association Protestante de la Drôme.

Séance levée à 20 h 45